



TEXTE ADOPTÉ n° 824
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

19 janvier 2012

PROJET DE LOI ORGANIQUE

*relatif au remboursement des dépenses de campagne
de l'élection présidentielle,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

EN NOUVELLE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi organique dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : **4017, 4074** et T.A. **804**.
Commission mixte paritaire : **4180**.
Nouvelle lecture : **4165** et **4183**.

Sénat : 1^{ère} lecture : **211, 235, 236** et T.A. **45** (2011-2012).
Commission mixte paritaire : **265** (2011-2012).

Article unique

- ① La loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel est ainsi modifiée :
- ② 1° AA à 1° A (*Supprimés*)
- ③ 1° À la première phrase du troisième alinéa du V de l'article 3, les mots : « au vingtième » et « à la moitié » sont remplacés, respectivement, par les mots : « à 4,75 % » et « à 47,5 % » ;
- ④ 1° *bis* À la deuxième phrase de l'avant-dernier alinéa du même V, les mots : « dans le délai prévu au deuxième alinéa de l'article L. 52-12 du code électoral » sont remplacés par les mots : « au plus tard à 18 heures le onzième vendredi suivant le premier tour de scrutin » ;
- ⑤ 2° À l'article 4, la référence : « loi n° 2011-412 du 14 avril 2011 portant simplification de dispositions du code électoral et relative à la transparence financière de la vie politique » est remplacée par la référence : « loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 janvier 2012.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

ISBN : 2-1113-3066-3



9 782111 330665

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale